



## **AVENANT N° 1**

### **AVIS DE COURSE (AC)**

AC paragraphe 3 : Admissibilité et inscription

3.3 Les concurrents pourront se faire représenter par leur entraîneur ou représentant de Club ou parent lors de la confirmation des inscriptions.

Le Président du Comité de Course  
Jean-Jacques CLERC

Le Président du Jury  
Jean Claude LANCOU

Aux Sables d'Olonne, le 13 octobre 2022 - 16h00